



Comité du parcours des athlètes et des entraîneurs
25 novembre 2022
Procès-verbal

Présents : Brian Newman (président), Dawna Sales, Julien Boucher, Ed Drakich, Keith Hansen, Monette Boudreau-Carroll, Jim Plakas.

Invité : James Sneddon (DLT/matrice de développement)

Absent : Ian Halliday

1. Adoption de l'ordre du jour – Brian, Ed
2. Adoption du procès-verbal précédent – Julien, Monette
3. Mises à jour de VC :
 - a. Sport sécuritaire – Le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) contribue à l'avancement du CCUMS en : (i) supervisant un processus de réception des plaintes; (ii) réalisant des évaluations préliminaires et des enquêtes; (iii) maintenant une base de données des sanctions imposées; et (iv) surveillant la conformité des organisations sportives et publiant des rapports au besoin. Toute préoccupation liée au CCUMS doit être immédiatement portée à l'attention du BCIS.
 - b. Parcours des athlètes –
 - i. Les programmes PNE sont en cours à Richmond et à Gatineau. Les processus d'identification pour 2023 seront annoncés.
 - ii. Les programmes jeunesse d'Équipe Canada sont en cours d'élaboration, y compris des plans pour participer aux Championnats de la NORCECA.
 - iii. Coupe Canada – finalisation en cours de l'emplacement pour 2023 dans la région de Niagara.
 - c. Parcours des entraîneurs -
 - i. Mise à niveau des fondations en cours
 - ii. Entraîneur communautaire offert avec des cours supplémentaires prévus en janvier/février
 - iii. Atelier de développement avancé - apprentissage mixte en cours et offert
 - iv. Stratégies d'engagement communautaire des responsables du développement des entraîneurs en cours d'élaboration
 - d. DLT et matrice de développement –
 - i. La matrice sera publiée sur le site Web une fois la traduction terminée. La matrice est un document qui aide à diriger les entraîneurs et à orienter le PNCE, y compris a) qu'est-ce que j'enseigne b) quand dois-je l'enseigner c) à quoi ressemble le succès. La matrice inclura un plan d'exercice/d'entraînement, les méthodes et les termes. L'élément essentiel comprend le pilier Personne, Athlète, Joueur, ainsi que des activités que les entraîneurs peuvent utiliser pour renforcer les capacités au sein de chaque élément.
 1. Comprendra une version abrégée à utiliser par les personnes-ressources dans le cadre d'ateliers.



Comité du parcours des athlètes et des entraîneurs

25 novembre 2022

Procès-verbal

2. La stratégie promotionnelle se fera par le biais du système de gestion des apprentissages et comprend une profondeur progressive de l'apprentissage.
 - ii. Le comité a félicité James et son équipe pour cette ressource excellente et bien documentée.
4. Proposition de règle de substitution –
 - a. Le comité a reçu une proposition de M. Frank Enns pour l'autorisation d'un nombre illimité de substitutions de 12 ou 15 joueurs pour toutes les compétitions nationales.
 - b. Le CPAE ne détermine pas les règles du jeu pour toutes les compétitions nationales et peut mettre en œuvre les règles uniquement pour les championnats nationaux. On a discuté du fait que les championnats nationaux ne sont pas le bon moment pour mettre en œuvre des ajustements importants aux règles.
 - c. Le CPAE a discuté de l'équilibre entre la spécialisation des joueurs en âge de développement et de la possibilité d'augmenter le nombre de joueurs qui ont l'occasion de participer au match.
 - d. Si une APT entend mettre en œuvre ou faire l'essai de cet ajustement aux règles, l'APT pourrait le soumettre au Groupe des opérations techniques pour une discussion plus approfondie.
 - i. **MESURE DE SUIVI** : Brian et Dawna rédigeront une lettre en réponse à M. Enns décrivant les principaux points ci-dessus
5. Demandes d'exemption liées à l'âge
 - a. U-14 – ON – Athlète né(e) avant la fenêtre d'âge de 16 mois : NON ADOPTÉE.
 - b. U-18 – ON – Deux athlètes supplémentaires ajoutés à une liste en dehors de l'admissibilité en fonction de l'âge de 16 mois : NON ADOPTÉE
 - c. **MESURE DE SUIVI** : Dawna rédigera des lettres de réponse aux demandes d'exemption
6. Principes directeurs d'admissibilité des entraîneurs - Le personnel fournira une proposition pour 2024. Le comité discutera et déterminera tout changement à la politique pour le début de 2023.
 - a. **MESURE DE SUIVI** : Dawna et Ian rédigeront la proposition et la distribueront
7. Entraîneurs-chefs associés : La proposition de la Nouvelle-Écosse demandait l'option d'avoir un modèle d'entraîneur(e)-chef associé(e) avec l'intention d'améliorer le mentorat des nouveaux entraîneurs-chefs. On a discuté du fait que cela est déjà autorisé dans le cadre de Championnats nationaux si un(e) entraîneur(e)-chef ne peut pas être présent(e). L'entraîneur(e) adjoint(e) remplacerait l'entraîneur(e)-chef. La Nouvelle-Écosse autorise cela au niveau provincial avec le critère que les deux entraîneurs répondent aux exigences d'admissibilité.
 - a. **MESURE DE SUIVI** : Dawna travaillera avec Sandra pour veiller à ce qu'un processus soit en place pour soutenir cette proposition, en tenant compte du fait qu'un(e) entraîneur(e)-chef ne peut pas être sur une autre liste dans le même tournoi. Tous les entraîneurs devront satisfaire aux exigences d'admissibilité.
8. Mise à jour sur la Ligue de haute performance de la Saskatchewan (*Saskatchewan High Performance League*) : À l'occasion d'une rencontre avec Sask Volley, il a été déterminé que la ligue de HP est dirigée par les clubs et que les athlètes sont sélectionnés par le club et non liés à une équipe provinciale. Ce programme relèverait d'un portefeuille d'accréditation des clubs.
9. Prochaine réunion : fin janvier/début février.



**Comité du parcours des athlètes et des entraîneurs
25 novembre 2022
Procès-verbal**

10. Clôture de la réunion.

Réunion levée à 10 h 30 (HP)